



Haïti : Action de Lumière des Enfants
–
Solidarité Internationale
Communiqué No 8

Merci pour votre générosité !

A ce jour, 06 Décembre 2014,
nous avons pu grâce à vos dons et parrainages
aider nos partenaires haïtiens pour une valeur
totale de près de 120 000 €

La situation globale en Haïti :

Nous sommes retournés en Haïti fin Novembre 2014 pour une mission de deux semaines. La situation continue de s'améliorer lentement. Les catastrophes naturelles et les épidémies restent discrètes. Le rythme des reconstructions semble s'accélérer et l'état des routes s'améliore.

Le programme de scolarisation gratuite et obligatoire des enfants de 6 à 12 ans se met en place progressivement et plus d'un million d'enfants en profiterait déjà. Malgré cela, la situation de nombreux enfants reste très précaire en raison de la surnatalité, l'absence d'emploi, le prix élevé des matières premières et l'obligation pour la majorité des mères d'élever leurs enfants toutes seules.

Le point site par site :

1. Crèche Maison des Anges :

Cette maison d'enfants bénéficie de l'aide de plusieurs pays européens. Malgré cela, les directeurs Gladys et son mari Leslie font face chaque fin de mois aux plus grandes difficultés pour boucler leur budget. Il faut dire qu'ils doivent s'occuper de 115 enfants dont une trentaine d'adolescents ! Le rythme des adoptions s'accélère un peu et devrait leur donner une bouffée d'oxygène. Gladys continue de se démener du matin au soir pour veiller au bien-être de cette grande maisonnée. Malheureusement, nous n'avons pas pu reconduire notre envoi de lait cette année en raison d'un changement de la politique européenne des quotas laitiers, qui n'encourage plus les agriculteurs à donner du lait aux associations (y compris aux Resto du Cœur). Nous espérons un déblocage pour 2015.

Nous avons décidé de mettre en place en 2015 le **parrainage des grands garçons**, non adoptables, confiés par l'Etat haïtien à Gladys suite à la fermeture administrative des orphelinats qui les hébergeaient.

2. Crèche Bon Berger de Fatima :

Cette plus petite maison d'enfants (une quarantaine) connaît encore des difficultés. Elle réalise très peu d'adoptions et manque beaucoup de moyens. Certains enfants sont encore trop dénutris. Le virement trimestriel de Lumière des Enfants est très attendu par les directrices Evena et Ilya.

Nous continuons à payer le salaire de deux nounous, la cuisinière, l'infirmière, et de Nadine, responsable adoption.

Les dernières nouvelles sont encourageantes dans ce domaine et la structure devrait progressivement retrouver une autonomie financière grâce au versement des frais d'entretien des enfants par les familles adoptives.



Les enfants de BBDF ne veulent pas quitter nos bras !

Le poulailler financé l'année dernière a malheureusement connu bien des problèmes : mauvaise rentabilité et surtout épidémie qui a décimé les volailles. Il ne fonctionne plus.

Depuis un an, **nous parrainons les 4 enfants** les plus âgés (9 à 18 ans) de cette structure, qui ne sont pas adoptables.

Nous avons rencontré ces 4 filleuls, leur avons remis les cadeaux de leurs parrains dont un ordinateur portable utile aux études des deux plus grandes. Les parrains recevront bientôt une petite interview vidéo de l'enfant qu'ils soutiennent.



3. Port de Paix :

Port de Paix, cinquième ville d'Haïti, 250 000 habitants, est très enclavée et bénéficie très peu de l'aide de l'Etat haïtien et de la communauté internationale.



Frère Hermann toujours adoré des enfants

Elle est de fait encore plus pauvre que Port au Prince et notre aide aux enfants de la communauté des sœurs lassaliennes est indispensable à leur hébergement dans cette belle maison d'enfants et à leur scolarisation. Frère Hermann nous a clairement expliqué que si cette aide devait s'arrêter ils seraient dans l'obligation de remettre la plupart ces enfants à leurs familles, malheureusement incapables de les nourrir, soigner et scolariser.

Il reste environ 40 enfants au foyer, exclusivement des filles. Pour mémoire, ces enfants sont pour partie des orphelins de Port au Prince qui ont perdu leurs parents lors du séisme, et pour l'autre partie des enfants de familles défavorisées de Port de Paix. Ils sont logés, nourris, habillés et scolarisés par les Sœurs. Le dispensaire continue de fonctionner avec l'aide de deux médecins bénévoles de l'île de la Tortue voisine.

Lumière des Enfants organise le parrainage de 22 de ces enfants.

Nous avons pu les rencontrer, les filmer et leur donner les lettres et petits colis confiés par leurs parrains.



Qui veut son cadeau ?

Nous continuons à payer le salaire d'une nounou et d'un instituteur (Junior, qui s'occupe entre autres des parrainages). Lors de la mission, **nous leur avons acheté grâce à vos dons pour une centaine d'euros de craies (de quoi tenir un an). Nous avons fait le même don à l'école de notre amie Jeannette et à une école qui s'ouvre sur l'île de la Tortue.**

Les craies sont chères en Haïti et constituent un poste important des dépenses de ces écoles.

Nous envisageons **d'augmenter le nombre de ces parrainages (l'objectif final étant de parrainer les 40 enfants) et de payer les frais d'inscription à l'université de quelques élèves** de l'île de la Tortue, encore plus déshéritée.

Le projet scolaire a pris de l'ampleur puisqu'un nouveau collège vient d'être construit à côté de l'école des Sœurs, qui accueille 800 élèves de la région et 30 professeurs ! Ce projet est en cours de financement par l'Etat haïtien, piloté par Sœur Marjorie dont les compétences en matière d'éducation et d'organisation sont ainsi grandement reconnues.

4. Fondation Enfant Jésus :

Nous avons d'abord résidé une journée à Kenscoff chez Gina et Lucien (Directeurs de la Fondation), le temps de visiter la crèche, qui accueille 70 enfants dont certains sont atteints de pathologies

lourdes (HIV, cécité, drépanocytose). Nous avons pu constater des progrès dans les aménagements de la crèche et le confort des enfants (soins médicaux, personnel plus nombreux).

Néanmoins ces traitements et suivis spécifiques coûtent très cher et nous allons mettre en place un **parrainage « médical »** de certains de ces enfants pour aider la structure à leur prodiguer les meilleurs soins.

Puis nous nous sommes rendus à Lamardelle, cœur des actions sociales de la Fondation Enfant Jésus.

Le programme médical s'est amélioré (embauche de deux médecins, formation des sages-femmes) le programme nutritionnel se poursuit et un programme « vocationnel » de formation des adultes se met en place. L'école de Lamardelle scolarise et nourrit toujours gratuitement plus de 500 enfants de la zone, dont beaucoup seraient malnutris, déscolarisés voire abandonnés sans cette action.

Depuis plus d'un an, **5 enfants de l'école de Lamardelle sont parrainés** par Lumière des Enfants.



Nous les avons interviewés et, en bons Pères Noël, leur avons remis les petits colis de leurs parrains.

Nous espérons augmenter ce nombre cette année. Nous avons également remis à la clinique communautaire plusieurs appareils de diagnostic très appréciés.

5. Orphelinat de Montrouis :

Lucien et Gina Duncan nous ont fait rencontrer leurs amis fondateurs de cet orphelinat et la visite de leur structure, située près de Saint Marc au Nord-Ouest de Port au Prince, nous a enthousiasmés. Ils hébergent et scolarisent 85 enfants défavorisés du secteur, et dirigent un dispensaire qui emploie deux médecins en permanence et attire des patients de toute la région. Ils sont à la recherche de volontaires français qui accepteraient de passer quelques mois chez eux pour aider et surtout former dans les domaines de l'éducation (de la garderie au collège), de la santé mais aussi du bâtiment (électricité, plomberie, réparations et entretien divers).

Nous leur avons remis une belle quantité de médicaments et leur avons proposé à terme de les inclure dans notre programme de parrainages.

Appel urgent aux dons et aux parrainages :

Hélas, les dons ont beaucoup baissé depuis l'« effet séisme » et notre réserve est épuisée. Nous organisons des événements (marchés de Noël, concerts : mention spéciale au marché de Noël de Theix qui a rapporté plus de 500 €) mais cela ne suffit pas.

L'arrêt du versement des salaires à Bon Berger de Fatima ou à Port de Paix notamment, mettrait les enfants de ces structures en péril.

Cette année encore, nous mettons l'accent autant sur les dons que sur les parrainages.

Le fonctionnement des parrainages est expliqué au verso de cette page. Sur un feuillet séparé, vous trouverez le bulletin de don ou de parrainage.

Nous espérons **passer en quelques mois de 31 à 50 parrainages.**

Merci de relayer ce communiqué à vos proches, le bouche à oreille étant essentiel dans ce domaine.

Rappelez-leur que notre association est composée exclusivement de bénévoles, que nous connaissons bien nos partenaires haïtiens et nous portons garants de leur honnêteté et de leur professionnalisme.

Nous nous engageons à envoyer un communiqué détaillé à tous nos donateurs une fois par an, qui explique l'usage que nous avons fait de leur don, et des nouvelles des filleuls au moins trois fois par an.

Rappelez-leur enfin que Lumière des Enfants étant un organisme reconnu d'« aide aux personnes en difficulté », **les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don** (jusqu'à 521 € de réduction, 66% au-delà). **Un don de 100 € ne revient ainsi qu'à 25 €** pour un donateur imposable.

De même, les **entreprises donatrices sont considérées comme mécènes et bénéficient d'une déduction de 66% du montant de leur don.**

Sébastien Devulder, coordinateur Haïti pour Lumière des Enfants et son frère Gautier (ci-dessous), responsable des parrainages.



Parrainer en Haïti avec Lumière des Enfants,

C'est offrir à un enfant défavorisé la possibilité de :

- bénéficier d'une scolarisation, en couvrant ses frais d'inscription, de matériel scolaire, d'uniforme.
- être logé dans des conditions salubres (participation au paiement du loyer de la maison d'enfants).
- manger un ou deux repas chauds par jour.
- surveiller son état de santé et le soigner.
- bénéficier d'un traitement et d'un suivi adapté à une pathologie sévère (pour la crèche de Kenscoff, enfants porteurs du HIV notamment)
- profiter de l'attention d'un personnel compétent et en nombre suffisant (paiement du salaire de nounous, infirmière, cuisinière, instituteur).
- aider sa famille (s'il est encore à la charge de sa famille) lors d'un problème d'argent ponctuel.
- permettre à sa maman de travailler en scolarisant gratuitement son enfant dès le plus jeune âge, afin de subvenir à ses besoins et de prévenir le risque d'abandon.



Ils peuvent être des enfants confiés par leurs parents, orphelins ou vivant dans des familles très pauvres. Ils sont âgés de 4 à 18 ans. Le cas des enfants de Kenscoff est différent car il s'agira surtout d'un parrainage « médical » destiné à pourvoir aux soins coûteux de ces enfants. Il pourra s'agir de nourrissons et vous aurez alors des nouvelles de l'évolution de leur santé et de leur développement.

- Sauf à Kenscoff, ces enfants ne sont pas adoptables. Malgré tout, il peut arriver que l'enfant quitte la structure (fin des études, retour dans sa famille). Nous essaierons au cas par cas de maintenir le parrainage ou proposerons le relais par un autre parrainage.

- L'argent du parrainage sert à tous les enfants de la communauté dans laquelle il vit, afin de ne pas créer d'inégalités. Mais le lien parrain-filleul reste individuel par l'échange de nouvelles et le petit colis annuel (que nous distribuons discrètement, en essayant de faire en plus un cadeau collectif dont profiteront aussi les enfants non parrainés).

Le parrainage consiste en un virement mensuel de 20 € à Lumière des Enfants, dont 75% sont déductibles de vos impôts (si vous êtes imposable), ce qui vous coûte dans ce cas 5 € par mois. N'hésitez donc pas à parrainer deux enfants !

Vous recevrez des nouvelles au moins trois fois par an :

messages personnels de l'enfant, suivi de son évolution, photos, bulletin scolaire ...Vous pourrez lui communiquer régulièrement des messages d'encouragement (c'est très important), des photos, et un petit colis par an.



- Les enfants concernés sont hébergés ou scolarisés dans 5 structures très différentes (Port de Paix, Lamardelle, Bon Berger de Fatima, Kenscoff, Maison des Anges).





- BULLETIN D'AIDE OU DE PARRAINAGE -
à renvoyer à "LUMIÈRE DES ENFANTS" (Sklerder ar Vugale)
5, place Saint Yves - Ker Uhel 22300 LANNION

OUI, je souhaite soutenir l'Organisme "Lumière des Enfants – Solidarité Internationale"
dans ses actions en faveur des enfants d'Haïti.

Barrer les lignes inutiles : Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants"

- 1°) par un don unique (chèque) de €
- 2°) par un don récurrent de € par mois (prélèvement chaque mois).
- 3°) par le parrainage individuel (hébergement, scolarité) d'un enfant de Port de Paix, de Lamardelle, de Tabarre, ou de Maison des Anges pour un montant de 20 € par mois (prélèvement chaque mois).
- 4°) par le parrainage individuel des soins médicaux d'un enfant de Kenscoff pour un montant de 20 € mensuel.

Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année prochaine, à joindre à votre déclaration de revenus.

Rappel : votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 75% du montant du don.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

ADRESSE EMAIL pour recevoir nos prochains communiqués :

Pour les prélèvements, prière de compléter la partie ci-dessous et de joindre obligatoirement
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE récent.

MANDAT de Prélèvement SEPA



LUMIERE DES ENFANTS

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) LUMIERE DES ENFANTS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LUMIERE DES ENFANTS.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués*

Votre Nom	*	_____
		Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse	*	_____
		Numéro et nom de la rue
	*	_____
	*	_____
		Code postal

		Ville
Les coordonnées de votre compte	*	_____
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) : 27 caractères
	*	_____
		Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier code) : 11 caractères
Nom du créancier	*	LUMIERE DES ENFANTS
		Nom du créancier
	*	FR39ECH458312
		Identifiant SEPA du créancier (ICS)
	*	5 PLACE SAINT YVES
		Numéro et nom de la rue
	*	22300
	*	LANNION
		Code Postal
		Ville
	*	FRANCE
		Pays
Type de paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	
Signé à	_____	le _____
	Lieu	Date

Signature(s) :

Veuillez signer ici *

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.